

également engagés à fournir une assistance technique. Un vaste apport de savoir-faire et d'expérience est indispensable pour que les nouveaux États puissent exploiter leur propre potentiel. Les secteurs privé et public peuvent y contribuer. Les conseils concrets sur place et l'assistance pratique sont ce qu'il y a de plus nécessaire. L'accent devrait être mis sur des projets sélectionnés pour leur valeur d'exemple ou pour leur importance stratégique dans le processus de réforme. Le partenariat et l'assistance à la gestion dans les entreprises peuvent s'avérer particulièrement efficaces.

37. Nous soulignons la nécessité d'une ouverture plus grande des marchés internationaux aux produits provenant des nouveaux États. La clause de la nation la plus favorisée devrait leur être octroyée et d'autres mesures d'accès préférentiel devraient être étudiées. Les nouveaux États indépendants ne devraient pas entraver la reconstruction en érigeant des barrières commerciales entre eux. Il est de leur propre intérêt de coopérer entre eux en ce qui concerne la politique économique et monétaire.

38. Nous souhaitons aider les nouveaux États à préserver leurs compétences scientifiques et techniques hautement développées et à les utiliser pour reconstruire leur économie. Nous invitons les secteurs de la science et de l'industrie dans les pays industrialisés à promouvoir la coopération et les échanges avec les nouveaux États. En créant les Centres Internationaux pour la Science et la Technologie, nous aidons à reconvertir à des fins civiles l'expertise de scientifiques et d'ingénieurs spécialisés dans les domaines sensibles de la fabrication des armes de destruction massive. Nous poursuivons nos efforts pour permettre aux scientifiques civils de haut niveau de demeurer dans leur pays pour promouvoir la coopération dans le domaine de la recherche avec les pays industriels occidentaux.

39. Nous nous félicitons de l'adhésion des Nouveaux États indépendants aux institutions financières internationales. Ceci leur permettra d'élaborer des programmes de réforme économique en collaboration avec ces institutions et, sur cette base, d'avoir recours à leurs ressources financières importantes. Le versement de ces fonds devrait être lié aux progrès dans l'application des réformes.

40. Nous soutenons la stratégie de coopération par étapes entre le gouvernement russe et le FMI. Le FMI sera ainsi en mesure de verser une première tranche de crédit dans les toutes prochaines semaines pour soutenir les mesures de stabilisation les plus urgentes, tout en continuant à négocier un programme de réforme global avec la Russie. Ceci ouvrira la voie à la pleine utilisation des 24 milliards \$ en mesures de soutien annoncés en avril. Sur ce montant, 6 milliards \$ destinés à un fonds de stabilisation du rouble seront mis à disposition dès que les conditions macroéconomique seront réunies.

41. Nous suggérons la mise en place de groupes consultatifs par pays dans les nouveaux États indépendants, en tant que de besoin, afin de favoriser une étroite coopération entre les États concernés, les institutions internationales et les autres partenaires. La mission de ces groupes serait d'encourager les réformes structurelles et de coordonner l'assistance technique.

Sûreté des centrales électronucléaires dans les nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique et en Europe centrale et orientale

42. Tout en reconnaissant le rôle important que joue l'électricité nucléaire dans l'approvisionnement énergétique global, la sûreté des centrales électronucléaires de modèle soviétique est une source de grande préoccupation. Chaque État est responsable, par l'intermédiaire de ses autorités de sûreté et des opérateurs de centrales, de la sûreté de ses centrales électronucléaires. Les nouveaux États concernés de l'ex-URSS et les pays d'Europe centrale et orientale doivent accorder une haute priorité à l'élimination de ce danger. Ces efforts devraient faire partie d'une réforme des politiques énergétiques orientée vers le marché, qui encourage les financements commerciaux pour le développement du secteur énergétique.

43. Un effort spécial doit être fait pour améliorer la sûreté de ces centrales. Nous offrons aux États concernés notre soutien dans le cadre d'un programme d'action multilatéral. Nous nous attendons à ce que ceux-ci coopèrent pleinement. Nous demandons aux autres États intéressés d'y contribuer également.